48 ANNÉE. — N° 16.944
DIRECTION & ADMINISTRATION: 8, rue de Cheverus, BORDEAUX
AGENCE A PARIS: 8, boulevard des Capucines.
LA PUBLICITÉ EST REÇUE aux Bureaux du Journal, à l'Agence Havas à Paris et à Bordeaux

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	1 an
Gironde et limitrophes	8 50	16 f.	30 f.
France et Colonies...	9 »	17 f.	32 f.
Etranger.....	10	20 f.	40 f.

La Petite Gironde

10 c. le numéro — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE — Le numéro 10 c.

VENDREDI 22 NOVEMBRE 1918
SAINTE CÉCILE
SOLEIL : lever 7h9; coucher 4h27
LUNE : D. Q. le 25; nouvelle le 3

Observations et Réclamations

Je reçois chaque jour de nombreuses lettres sur la répartition et la vente des denrées alimentaires. Presque toutes ces lettres pourraient se résumer ainsi : « Les arrêtés ministériels et préfectoraux se succèdent; des instructions les complètent; des circulaires explicatives essaient de les éclairer et la question du ravitaillement reste tout aussi obscure, tout aussi compliquée, tout aussi troublante qu'auparavant. »

Je ne puis pas entrer dans tous les détails fournis à l'appui de cette thèse, mais il me paraît utile d'appeler l'attention des personnalités préposées au service du ravitaillement sur certaines observations et réclamations qui semblent dignes de retenir leur attention.

Une de ces lettres traite particulièrement la question des pommes de terre. « En tenant compte de la part importante de ce tubercule dans l'alimentation des hommes et des animaux, l'administration n'a pas hésité à taxer ce produit. C'est bien, dit mon correspondant; mais il y a une telle disproportion entre la quantité récoltée et les besoins de la consommation, que la crainte d'en manquer s'est emparée de tous les esprits. Les ménagères se précipitent sur les rares paniers qui se présentent au marché et paient le prix qui leur est demandé, sans se préoccuper de savoir s'il existe une taxe et si elles commettent un délit. Dans ces conditions, ceux-là sont privés de pommes de terre dont la bourse est insuffisamment garnie pour se livrer à cette surenchère et l'« aliment du pauvre » devient pour ainsi dire le monopole du riche. J'ajoute que, certains de vendre à meilleur compte et sans se déplacer, la plupart des producteurs de pommes de terre attendent qu'on vienne quérir la marchandise à domicile et ne s'exposent pas à subir la taxe en portant leurs produits au marché. N'y aurait-il pas quelque chose à faire pour rendre la taxe opérante et pour assurer une répartition plus équitable d'une denrée en déficit ? »

J'extrais d'une autre lettre le passage suivant : « Je lis dans les journaux de Bordeaux que la municipalité de cette ville a organisé des ventes de pommes de terre, d'œufs et autres denrées. C'est là une louable initiative; mais peut-elle être mise en application ailleurs que dans une grande ville ou dans une ville d'une certaine importance ?... Permettez-moi, à ce sujet, d'appeler votre attention sur un côté spécial de la question qui n'a peut-être pas été envisagé suffisamment dans les milieux administratifs. Quel que soit le déficit de la récolte des pommes de terre, nos populations rurales trouveront toujours le moyen d'assurer leur consommation personnelle, consommation restreinte, c'est entendu, mais réelle. Pour alimenter les villes dans une certaine mesure et permettre les procédés du genre de ceux employés à Bordeaux, on s'efforcera, en dépit de la crise qui pèse si lourdement sur notre vie économique, d'obtenir du ministre des travaux publics des moyens de transport. Mais les petits centres de deux ou trois mille habitants qui ne produisent pas et qui voient leurs marchés se vider de plus en plus, s'est-on préoccupé de leur faire parvenir les denrées qu'ils ne peuvent se procurer, même à des prix exorbitants ? »

Passons à un autre ordre d'idées. C'est un boucher qui m'écrit. Il veut se justifier de l'accusation — méritée, il le reconnaît — de vendre à des prix supérieurs à la taxe. « Nous ne demanderions pas mieux, dit-il, que de suivre les prescriptions des arrêtés préfectoraux et nous y trouverions notre compte, si ceux-ci étaient respectés et strictement appliqués dans toutes leurs clauses, si notamment les prix payés à la production étaient conformes aux prix fixés par ces arrêtés. Il n'en est rien. Certains bouchers de grandes villes ou fournisseurs de ces villes n'attendent pas que le bétail ait pris place au foirail; ils vont l'attendre sur les routes; ils paient, sans marchander, ce que demande le producteur. Celui-ci, enhardi, devient chaque jour plus exigeant. Nous, les petits détaillants, nous sommes obligés, ou de fermer boutique, ou de nous soumettre à sa volonté. Il nous est donc impossible de vendre de la viande à des prix inférieurs à ce qu'elle nous coûte. Je reconnais que c'est le consommateur et surtout le petit consommateur qui est victime de cet état de choses. Mais à qui la faute ? L'administration ne pourrait-elle pas prendre des mesures pour faire appliquer ses décisions à leur point de départ et les imposer à tous les bouchers et à tous les producteurs ? »

Engagé dans la voie des justifications et désireux de se décharger de la part de responsabilité dont le public accable sa corporation, le même boucher me fournit d'autres explications un peu en dehors de la question, mais qui tout de même me me paraissent pas manquer d'intérêt : « On parle beaucoup, me dit-il, de nos « énormes » bénéfices, mais on garde volontiers le silence sur nos charges. Voici un détail que vous ignorez certainement. Nous ne pouvons pas livrer les cuirs à la tannerie sans une autorisation de l'Intendance et sans son intermédiaire. Or, alors que nous facturons ces cuirs à l'Intendance 200 francs les 100 kilos, le tanneur le paie aux caisses publiques 334 fr. 50 les 100 kilos. Il arrive même que, par autorisation spéciale, le tanneur les retire directement de chez nous. L'Etat, sans le moindre dérangement, sans le plus léger risque, n'en prélève pas moins un bénéfice immédiat de 134 fr. 50 par 100 kilos. C'est un impôt spécial qui sort en réalité de notre caisse. J'ajoute que l'Intendance toujours généreuse — aux frais de la Princesse — paie 9 francs par 100 kilos à des commissionnaires chargés de ramasser ces cuirs chez les bouchers, ce qui fait à ces intermédiaires, pour une moyenne de 2,500 kilos, 225 francs par jour ! »

Je n'ai fait que citer l'opinion de mes correspondants sans me porter garant de toutes leurs allégations. Je livre celles-ci à l'appréciation de ceux qui ont qualité pour se prononcer, avec l'espoir qu'ils sauront, dans l'intérêt public, faire une juste part entre ce qui doit être écarté et ce qui doit être retenu.

Pierre DEVAL.

Les pertes allemandes pendant la guerre

Copenhague, 20 novembre. — Le « Worwaerts » donne, d'après une source qu'il déclare digne de foi, les chiffres suivants pour les pertes allemandes jusqu'au 31 octobre 1918 :

1 million 580,000 soldats tués; 260,000 disparus; 490,000 prisonniers et 4 millions de blessés, dont un grand nombre atteints plusieurs fois.

APRÈS LA CAPITULATION

La reddition de la flotte allemande

Remise de 20 sous-marins
Un événement impressionnant

Londres, 20 novembre. — La reddition de la flotte allemande a commencé. Ce sont les sous-marins qui ont ouvert la série. Vingt d'entre eux ont été officiellement reçus ce matin, à la pointe du jour, par le contre-amiral sir Reginald Tyrwhitt, au large du port de Harwich.

Vers six heures, l'escadre britannique, qui avait passé la nuit à une trentaine de milles de Harwich, appareilla, et, précédée du croiseur-amiral « Curaçao », que suivaient le « Coventry », le « Dragon », la « Danaë » et le « Centaure », ainsi qu'une importante flottille de destroyers se porta dans la direction de la côte hollandaise à la rencontre des pirates ennemis. Tous avaient leurs feux allumés.

Brusquement, un peu après sept heures, comme le soleil commençait à poindre à l'horizon, un sous-marin émergeait du brouillard. Immédiatement, sur tous les navires, les canonniers, avec ensemble, se portèrent à leurs pièces prêts à toute éventualité : avec les Boches on ne saurait trop prendre de précautions. L'escadrille ennemie approchait toujours. On en distinguait nettement toutes les unités naviguant en surface et en ligne, la majeure partie de leur personnel sur le pont, et accompagnés de deux navires hôpitaux allemands, le « Titania » et le « Sierra-Ventana ».

Quelle signification avait ce défilé que l'atmosphère, éclaircie maintenant, permettait à tous de suivre ! Quelle démonstration matérielle de justice immanente il représentait ! ces engins de la plus vile des guerres, celle faite dans la nuit des eaux aux enfants, aux femmes, aux vieillards, aux blessés, ces montres à la force sournoise qui devaient, selon von Tirpitz, amener l'écrasement de toutes les nations alliées, les voici qui, piteusement, s'en vont vers leur prison, les voici mis hors d'état de nuire. Le spectacle était vraiment émouvant.

Il régnait un silence impressionnant sur mer. Quelques instants auparavant, en effet, un ordre était venu du destroyer « Melampus », de ne pousser aucun cri et de ne faire aucun bruit au passage des sous-marins. Comme ils allaient arriver à la hauteur du navire amiral, celui-ci fit un signal : un des destroyers britanniques vira de bord et vint prendre la tête de la flottille ennemie qui reçut l'ordre de suivre. L'instant fatidique était arrivé : chaque sous-marin obéit. La reddition était complète. Debout sur la passerelle de son navire, l'amiral Tyrwhitt surveillait le défilé tragique. A mesure que chaque pirate passait un destroyer anglais se détachait, et avec une admirable précision venait prendre place dans la ligne entre lui et l'unité suivante.

Le quatrième sous-marin ennemi attira particulièrement l'attention. C'était, en effet, un des gros croiseurs submersibles construits spécialement pour opérer à grande distance. Long d'environ 100 mètres et soigneusement camouflé, il portait sur son pont, sur lequel « tenaient raides comme à une revue, 23 officiers et marins, 2 canons de six pouces.

La tête du cortège était arrivée au bateau-feu le « Shipwash », à une vingtaine de milles de Harwich. Tous les navires stoppèrent. A ce moment, un incident se produisit : d'un des sous-marins s'élevèrent brusquement plusieurs pigeons voyageurs qui à tire d'ailes reprirent la route de l'Allemagne. Immédiatement l'amiral signala que c'était contraire aux conditions et en interdit la répétition. Le fait ne se renouvela pas. Au lieu de pigeons on aperçut alors, évoluant dans les airs, un dirigeable et trois gros hydroplanes qui, dès que les équipages britanniques eurent pris place à bord des sous-marins, guidèrent leur marche vers Harwich. Durant cette dernière partie du trajet, tous les équipages allemands, sauf les mécaniciens, restèrent sur le pont. A l'entrée du port le pavillon de la marine royale fut hissé au sommet de chaque mât et au-dessous de lui le pavillon allemand que les sous-marins n'avaient pas arboré jusqu'alors.

En arrivant à quai, chaque commandant boche signa une déclaration affirmant que son sous-marin était en bon état, son périscope intact et ses tubes lance-torpilles vides. Puis, après un dernier coup d'œil à leur navire, officiers et marins débarquèrent au milieu du plus poignant silence. Le sacrifice était accompli. Peu après ils étaient dirigés sur les transports qui doivent les ramener sans délai en Allemagne.

Une concession de l'amiral Beatty

Bâle, 21 novembre. — On mande de Berlin, 20 novembre :

« Le contre-amiral Meurer, chargé de conduire les négociations de l'armistice en mer avec l'amiral anglais Beatty, est arrivé le 15 novembre avec des délégués allemands, parmi lesquels se trouvait une délégation des marins de la flotte de haute mer à Rosyth, à bord du cuirassé « Kœnigsberg ». Il s'est rendu à bord du « Queen-Elisabeth », où sous la présidence de l'amiral Beatty, assisté des amiraux Madden et Tyrwhitt, du vice-amiral Brock, chef d'état-major de l'Amirauté anglaise, des conversations ont commencé.

» L'amiral Beatty a refusé de recevoir les délégués des marins, ceux-ci étant membres d'un gouvernement non reconnu par le gouvernement anglais.

» Le protocole définitif a été signé le 16 au soir. L'amiral Beatty s'est déclaré disposé à renoncer au droit d'occupation des fortifications de la mer Baltique si les Allemands commençaient immédiatement à retirer les mines déjà posées. »

Onze torpilleurs allemands sont internés en Hollande

Amsterdam, 21 novembre. — Onze torpilleurs allemands sont arrivés au port de Bath, à la frontière de Hollande, venant d'Anvers. Ils seront tous internés.

La démobilisation de leur flotte

Copenhague, 20 novembre. — Suivant des nouvelles reçues de Kiel, la démobilisation de la flotte allemande a commencé il y a quelques jours, et malgré les difficultés de l'heure présente, s'effectue dans le plus grand ordre. Trois trains transportant des marins libérés quittent Kiel chaque jour.

Les alliés vont occuper des ports

Amsterdam, 20 novembre. — On mande d'Hambourg que la « Weser Zeitung » dit que le comité exécutif annonce qu'il est probable que, conformément aux conditions de l'armistice, des forces ennemies occuperont Wilhelsmhaven et d'autres bases navales pour contrôler les forces navales allemandes.

Le comité demande à la population de ces places de rester calme et de s'abstenir de toute provocation, et ajoute qu'il n'y a rien à craindre pour les propriétés et les personnes.

CHEZ NOS ENNEMIS

Les alliés dans le Bosphore

Constantinople, 15 novembre (retardée). — L'exécution des conditions de l'armistice se poursuit normalement. Le gouvernement de Tewfik pacha paraît disposé à tenir ses engagements envers l'Entente. Les troupes alliées d'occupation continuent d'arriver. Des contingents français occupent les gares de Stamboul, Makrikeui, San-Stefano, Haidar-Pacha, la rive asiatique du Bosphore et une partie de la rive nord des Dardanelles. Les forts des Dardanelles et la rive européenne du Bosphore sont occupés par les forces anglaises. Des détachements de fusiliers marins président à la réoccupation des établissements français réquisitionnés par les Turcs au cours de la guerre. La grande majorité des bâtiments alliés arrivés ces jours derniers devant Constantinople sont maintenant mouillés dans le golfe d'Ismidt. Le vaisseau-amiral « Diderot » reste devant Dolma-Bagiche.

11,000 soldats français sont à Budapest

Zurich, 21 novembre. — Dimanche, 11,000 soldats français, parmi lesquels des coloniaux, sont arrivés à Budapest, sous le commandement du général Henrys.

Une convention militaire franco-hongroise

LE GENERAL HENRYS COMMANDE LES TROUPES FRANÇAISES EN HONGRIE

Amsterdam, 20 novembre. — Le ministre de la guerre, agissant au nom du gouvernement hongrois, a signé une convention militaire le 13 novembre, par laquelle l'armistice conclu sur le front italien devient applicable à la Hongrie. La convention a été signée au nom de l'Entente par le commandant en chef serbe et le général Henrys. Selon la convention, tout le territoire de la Hongrie reste sous l'administration hongroise. Le général Henrys commandera l'armée d'occupation en Hongrie.

L'armée de Mackensen à Presbourg

Berne, 21 novembre. — Les armées de Mackensen ont atteint Presbourg.

Les bourreaux de la Pologne internés

Berne, 20 novembre. — Le général Hoffmann, le négociateur de Brest-Litovsk, a été interné dans la forteresse de Kovno.

Le prince Léopold de Bavière, qui était encore à Kiev dans le courant du mois, serait également interné près de Kovno.

La ruée vers Berlin

Bâle, 21 novembre. — La principale idée qui se présente à l'esprit des troupes allemandes est d'aller à Berlin pour voir la révolution. Arrivant en troupeau, les hommes brisent les cordons établis pour arrêter leur flot envahissant. Ils se rendent maîtres des trains et les aiguillent eux-mêmes dans toutes les directions ou obligent les mécaniciens à le faire. Les soldats sont juchés sur les toits, sur les marchepieds, sur les essieux, partout où ils peuvent poser un pied. Le résultat est terrible, spécialement lorsque les trains passent sous un tunnel. Des douzaines d'hommes ont été tués entre Aix-la-Chapelle et Dusseldorff.

La piteuse retraite de Russie

Zurich, 21 novembre. — Des colonnes allemandes en pleine dissolution refluent de l'est vers l'intérieur de l'Allemagne, s'approvisionnant de force chez les particuliers, qui sont ainsi livrés à la merci de ces hordes. Il s'agit surtout d'effectifs qui reviennent de Pologne et d'Ukraine. En outre, les camps de prisonniers allemands n'étant plus gardés, ceux qui les garnissaient se répandent également dans la campagne, et, pour vivre, ils imitent les Allemands.

Et ils crient famine !

Amsterdam, 21 novembre. — Il n'y aura plus de semaine sans viande en Allemagne à partir de la semaine prochaine. La ration de pain pour Berlin et sa banlieue sera portée à 2 kilos 300 par semaine à partir du 1er décembre.

Bâle, 20 novembre. — Alors que le gouvernement allemand inonde les pays neutres de plaintes sur la dureté des conditions de l'armistice qui, à l'en croire, réduit l'Allemagne à la famine, le conseil d'Etat de Vienne a reçu hier un rapport l'informant que le secrétaire d'Etat du ravitaillement allemand lui a promis l'envoi prochain de céréales et de denrées alimentaires vers l'Autriche.

L'avoir de Guillaume II en Prusse

Amsterdam, 21 novembre. — Les biens personnels du kaiser en Prusse comprennent 83 propriétés et 20 millions de marks (25 millions de francs) placés à 4 1/2 %.

Tirpitz n'a pas quitté l'Allemagne

Amsterdam, 21 novembre. — Le bruit du départ en Suisse de l'amiral von Tirpitz est démenti. Il n'a, paraît-il, aucune intention de quitter l'Allemagne.

Les indécisions des agitateurs boches

Bâle, 20 mai.— On mande de Berlin qu'un grand meeting tenu dans la banlieue de Berlin a approuvé à une grosse majorité une motion présentée par M. Muller à la réunion du cirque Busch hier et qui se prononce contre la convocation d'une assemblée nationale et pour la réunion d'une assemblée de délégués de l'Allemagne.

Ces délégués éliraient un conseil central qui préparerait une constitution conforme aux nouveaux principes de la démocratie prolétarienne. Ce projet serait ensuite soumis à la Constituante convoquée par le conseil central.

MM. Haase et Ebert ont appuyé la motion.

M. Liebknecht, très combattu, a demandé la révolution sociale. M. Ledebour a également réclamé d'abord la disparition du système capitaliste.

Guillaume l'indésirable

Amsterdam, 21 novembre. — Les grandes quantités de provisions de toutes sortes amenées en Hollande dans les deux trains du kaiser sont maintenant arrivées au château d'Amerongen. L'accaparement de ces denrées alimentaires cause une grande indignation chez les Hollandais, qui sont privés depuis longtemps. Dans les milieux révolutionnaires d'Amsterdam, on demande que le kaiser soit reconduit à la frontière. Des fils télégraphiques et téléphoniques spéciaux relient le château d'Amerongen à Amsterdam. Le kaiser peut téléphoner à toute heure à de longues distances. La famille du comte Bentinck semble contrariée de la présence de son hôte, et désire que tout le monde sache qu'elle n'a reçu le kaiser qu'à la requête du gouvernement hollandais.

Les Italiens occupent tous les territoires désignés

Rome, 21 novembre. — Conformément aux clauses de l'armistice, les troupes italiennes ont atteint partout les limites fixées par l'armistice. Elles ont été reçues avec un profond soulagement et un vif enthousiasme.

LA DÉMOBILISATION des vieilles classes

Les classes 90 et 91 et les R. A. T. jusqu'à 97

Paris, 21 novembre. — C'est demain vendredi que doit être discutée l'interpellation de M. Guichard sur le renvoi des vieilles classes. Le gouvernement se propose de faire à cette occasion une déclaration à la tribune sur les mesures qu'il a décidées, et, d'après des gens bien informés, ces mesures seraient :

Libération des classes 1890 et 1891 dans la première quinzaine de décembre; puis, progressivement par classe, renvoi des R. A. T. jusqu'à la classe 1897 inclus.

Les R. A. T. appartenant aux services dits techniques seront remplacés par des hommes des classes plus jeunes, de façon à ne pas désorganiser brusquement ces services.

Les mobilisés agricoles

Paris, 20 novembre. — On nous communique la note suivante : A la date du 28 octobre, le ministre de l'agriculture a adressé aux préfets une circulaire insérée au « Journal officiel » (édition des communes), indiquant que les mobilisés agricoles doivent être exclusivement employés à ces travaux agricoles, et que c'est seulement lorsqu'ils sont employés à ces travaux qu'ils peuvent être considérés comme étant en service commandé et avoir droit au bénéfice de la législation militaire.

Rappelons à ce sujet que les mobilisés agricoles exploitant pour leur compte personnel sont, quelles que soient les superficies cultivées, astreints à l'entr'aide agricole, c'est-à-dire au travail pour la collectivité. Ils en ont pris d'ailleurs l'engagement formel lorsqu'ils ont sollicité leur déplacement. Ils sont d'abord à la disposition des veuves, femmes et mères de mobilisés, et ensuite des cultivateurs manquant de main-d'œuvre. Les demandes doivent être inscrites à la mairie sur un carnet spécial. Elles sont satisfaites dans l'ordre de priorité indiqué ci-dessus.

Les mobilisés agricoles des catégories A (propriétaires exploitants, fermiers et métayers), et B (ouvriers agricoles) ne cessent pas d'être militaires. Leur nom doit être affiché sur une liste spéciale à la porte de la mairie. Ils sont astreints au port d'un brassard spécial. Les hommes de la catégorie B ne peuvent changer d'employeur sans l'autorisation du maire, et de commune sans l'autorisation de la commission départementale de la main-d'œuvre agricole. Ils relèvent au point de vue de la surveillance et de la discipline militaire, du maire, de la gendarmerie, des aides-contrôleurs et de l'officier contrôleur de la main-d'œuvre agricole militaire, dont la résidence est à la préfecture de chaque département.

Libération des hommes en sursis appartenant aux classes 1887, 1888 et 1889

Pour l'exécution des prescriptions ministérielles relatives à la libération des classes 1887, 1888 et 1889, l'inspecteur des sursis de la 18e région invite tous les sursitaires à adresser leur livret individuel au commandant du bureau de recrutement de leur domicile pour y faire porter la mention de libération. Cette formalité est indispensable pour que les intéressés soient considérés comme dégagés de toute obligation militaire. En adressant leur livret au recrutement, les intéressés devront faire connaître exactement l'adresse à laquelle le livret doit leur être renvoyé.

Les hommes qui se trouvent en sursis « par ordre » dans une localité autre que celle de leur domicile peuvent, s'ils désirent rejoindre leur domicile, adresser à l'inspecteur des sursis à Bordeaux une demande d'ordre de transport leur donnant droit au voyage gratuit. Cette prescription ne s'applique qu'aux sursitaires dont le domicile est à vingt kilomètres au moins du lieu où ils sont en sursis.

Les Elections

Quand et comment auront-elles lieu ?

Paris, 21 novembre. — On se préoccupe beaucoup depuis quelques jours dans les milieux parlementaires de la date et du mode des prochaines élections. Une délégation parlementaire du comité exécutif du parti radical et radical-socialiste est allée entretenir M. Clemenceau de la question. Dans la matinée, hier, le groupe des républicains de gauche de la Chambre a fait auprès du président du conseil une démarche analogue. Au nom de ses collègues, M. Saumande, député du Gers, a indiqué qu'à leur avis les élections ne pourraient avoir lieu dans un délai court en raison de la révision des listes électorales. De plus, l'ordre normal des élections leur paraît le suivant : élections municipales d'abord, cantonales ensuite, puis sénatoriales, législatives enfin.

Ajoutons que hier, dans les couloirs, M. Clemenceau s'est entretenu de la question avec M. Varenne, président de la commission du suffrage universel, à qui il a demandé sa collaboration pour mener à bonne fin l'œuvre de la prochaine consultation du pays. A propos des élections dans les régions libérées, M. Clemenceau s'est déclaré partisan d'une prorogation des pouvoirs des députés sortants. Quant à l'Alsace et à la Lorraine, il a indiqué que les élections pourraient être ajournées à une date ultérieure.

En tout cas il importe que le renouvellement du Parlement soit terminé avant la fin de l'année prochaine en vue de l'élection du président de la République qui doit, on le sait, avoir lieu le 17 janvier 1920. Ce sont les deux nouvelles Assemblées législatives auxquelles sera réservé le soin d'élire le chef de l'Etat à cette date. Le pays aura donc l'année prochaine, à des dates et dans un ordre à déterminer, à élire successivement : 225 sénateurs (deux séries renouvelables sur trois, plus 20 sièges vacants dans la série non renouvelable), 602 députés, 1,500 conseillers généraux et 2,000 conseillers d'arrondissement, 600,000 conseillers municipaux ainsi que les maires et adjoints des 36,000 communes de France.

Délais de paiement prolongés

Paris, 20 novembre. — Le ministre du travail a fait signer en conseil des ministres un décret prorogeant pour une nouvelle période de deux mois les délais accordés aux Société d'assurance, de capitalisation et d'épargne pour acquittement des sommes dues par elles.

Aux Etats-Unis

M. Wilson partira le 3 décembre pour l'Europe

Washington, 21 novembre. — Le président Wilson, qui s'est entretenu avec les membres du cabinet de son prochain voyage en Europe, aurait l'intention de demeurer sur le continent européen au moins jusqu'à l'achèvement de l'œuvre de paix, c'est-à-dire en janvier et février. Le président s'intéresse particulièrement aux principes des quatorze conditions de paix qu'il a posées, telles que la liberté des mers et la Ligue des nations.

M. Wilson aurait l'intention de visiter Londres, Bruxelles et Rome. Tout est préparé pour la transmission de son courrier par T. S. F. pendant son absence. Un paquebot a été aménagé pour le transport du président; il sera escorté d'un navire de guerre et de destroyers. La date du départ du président serait fixée au 3 décembre.

LA RÉOCCUPATION DE L'ALSACE-LORRAINE

Nos troupes ont atteint la rive gauche du Rhin et sont entrés en Prusse rhénane

Communiqué français
du 20 novembre

Aujourd'hui nos troupes, dépassant sur leur gauche GIVET, ont poussé leurs avant-postes sur la ligne RANCENNES, FROMELENNES, MASSOUDRE.

Huit mille prisonniers alliés ont été recueillis à Givet, ainsi qu'un important matériel de guerre : batteries d'artillerie, tanks, mitrailleuses.

Plus à l'est, nous avons occupé les villes de NEUFCHATEAU et d'ETABLE, où notre entrée a provoqué de grandes manifestations de sympathie. La ligne atteinte dans la journée par les têtes de colonnes est jalonnée par VERLAINE, LONGLIER, LEGLISE, HABAY-LA-VIEILLE.

En Lorraine, nous avons poussé des détachements à SAINT-AVOLD, COCHEREN, FORBACH et SARREBRUCK.

En Alsace, nos troupes ont atteint OBERNAI, au sud-ouest de STRASBOURG. Sur la rive gauche du Rhin, nous occupons NEUF-BRISACH, HUNINGUE et SAINT-LOUIS.

Partout se manifeste la joie des populations et leur attachement à la France.

Communiqué américain
Du 20 novembre

Les Américains dans le Luxembourg

Au cours de son avance, la 3e armée a franchi aujourd'hui la frontière allemande de 1914 et pénètre dans le Grand-Duché de Luxembourg. Elle a progressé plus avant dans le sud de la Belgique.

Nos troupes ont traversé ESCH et ARLON et atteint dans la soirée la ligne générale GANDRINGEN, WOLLMERINGEN, DUDELANGE, MONDERCANGE, AUTELBAS, GRENDEL.

Le général Pershing rendra visite demain, à 13 h. 30, à la grande-duchesse du Luxembourg.

Un régiment d'infanterie américaine traversera la ville de Luxembourg jeudi 21 novembre, à 14 heures.

Le général Pershing a adressé à la population du Luxembourg une proclamation en allemand et en français annonçant le passage nécessaire des troupes américaines dans le Luxembourg, en exécution des clauses de l'armistice, garantissant la discipline des troupes américaines et la bienveillance à l'égard des habitants et demandant le concours de la population du grand-duché.

L'entrée du général Duport à Saverne

Saverne, 20 novembre. — Le général Duport, commandant le 6e corps d'armée, est entré à Saverne à la tête de la 73e division d'infanterie présentée par le général Leboc.

Toute la population a manifesté un enthousiasme indescriptible.

Le maire et les membres du Conseil municipal, revêtus des insignes français et accompagnés d'une foule nombreuse, sont venus au devant des troupes.

La ville était magnifiquement pavoisée avec des arcs de triomphe portant l'inscription : « Gloire à nos libérateurs », et des milliers de drapeaux, confectionnés depuis plus de dix jours à l'insu des autorités allemandes, qui occupèrent la ville jusqu'au 17 novembre au matin.

Pendant tout le défilé, les cris de « Vive la France ! Vive la République ! Vive l'armée française ! » ont couvert le bruit de la musique et le roulement des canons. Un dîner d'honneur a été offert aux officiers par la municipalité, à la tête de laquelle se trouvait le maire destitué par les Allemands à propos des événements Von Forstner et remis depuis trois jours à la tête de la municipalité.

Le commandant Matter, du 356e régiment d'infanterie, né à Saverne, est entré à la tête de son bataillon quelques heures après. Ses compatriotes lui ont fait un accueil enthousiaste et les réjouissances se sont prolongées jusque dans la soirée.

En résumé, la population savernoise a donné la preuve éclatante de ses sentiments français.

A METZ

L'INSTALLATION DE M. MIRMAN

Metz, 20 novembre. — Une demi-heure après le départ de Metz du maréchal Petain se déroulait à la préfecture une cérémonie d'ordre civil l'installation de M. Mirman, commissaire de la République en Lorraine. La « Marseillaise » retentit quand arrive M. Mirman, en petite tenue de préfet, suivi des chefs de cabinet et du secrétaire général.

Rapidement, il gagne la petite salle de réception au premier étage, où l'attend le général de Maud'huy, gouverneur de Metz. C'est de ses mains, des mains de l'armée qui a délivré la Lorraine annexée, que le commissaire de la République a voulu recevoir le territoire et la cité qu'il est chargé d'administrer au nom de la France.

En quelques mots, M. Mirman dit sa fierté de se voir confier la mission chère à son cœur de Lorrain et sa volonté de la remplir avec tout son dévouement. Il va faire revivre de la vie française ce morceau de patrie qui nous avait été ravi, et ressouder les deux tronçons de Lorraine brutalement rompus.

M. Simon, maire de Nancy, qui l'accompagne, donne l'accolade à M. Jung, maire de Metz; puis M. Mirman reçoit les membres de la municipalité, des Sociétés locales, le clergé et, assisté de Mme Mirman, les dames et les jeunes filles de Metz.

Cependant, dans la pièce voisine, s'est retiré, sous la garde de deux soldats, le baron von Gimmingen, ex-président de Lorraine pour le gouvernement impérial allemand, qui tout à l'heure, à huis clos, transmettra les services au commissaire de la République française avant de quitter pour toujours la province où il représentait la nation usurpatrice.

L'Accident du général Mangin

Nancy, 20 novembre. — Voici quelques détails sur l'accident qui a empêché le général Mangin de participer à l'entrée de nos troupes à Metz :

Lundi dernier, le général, à cheval, procédait, à la tête d'une demi-brigade, à une sorte de répétition de l'entrée des troupes à Metz, lorsque sa monture, un superbe pur-sang, qui lui avait été offert par un ami, s'emballa et se cabra sans réussir à désarçonner le général, qui est un cavalier hors ligne. Finalement, la bête se jeta à terre, entraînant son cavalier avec elle. On se précipita et on dégagea le général, que la rudesse de la chute avait évanoui.

Atteint à la tête et à la jambe, le général resta douze heures dans le coma.

Nous apprenons qu'il a maintenant repris connaissance et que les médecins qui le soignent affirment que cet accident n'aura pas de suites graves.

L'attitude des Allemands à Strasbourg

Zurich, 21 novembre. — Un journal bavarois déplore le manque de dignité des Allemands résidant à Strasbourg, qui arborent drapeaux et cocardes tricolores pour tâcher de se faire bien voir des autorités et des troupes françaises; les commerçants allemands sont les premiers à mettre en vente des emblèmes français. Par contre, des immigrés ont essayé d'enlever par la violence les drapeaux français dont les vrais Alsaciens pavoisent leurs maisons; dans de nombreux cas, ces drapeaux ont été brûlés. Le journal bavarois reconnaît, d'ailleurs, que depuis quelques jours ces propagandistes allemands, qui cherchaient à s'imposer par la terreur, ont perdu toute influence, commencent à faire leurs préparatifs de départ.

M. POINCARÉ visite la Meuse libérée

Paris, 21 novembre. — Le Président de la République et Mme Poincaré sont allés hier visiter et secourir les populations délivrées du nord de la Meuse. Le Président a été accompagné dans son voyage par les sénateurs et les députés du département.

A Verdun, aucun civil n'a pu encore entrer dans la ville, faute d'une maison habitable. Le Président n'a fait que traverser les rues en ruines. Les routes sont encombrées de réfugiés russes, polonais ou soi-disant tels que les Allemands chassent en France, et que les autorités militaires sont obligées d'astreindre à un examen très attentif, car il paraît s'y mêler des étrangers de toutes nationalités. Partout, les habitants ont fait un accueil enthousiaste et ont raconté les longues souffrances que les Allemands leur avaient imposées.

Les populations avaient pavoisé les maisons et cueilli toutes les fleurs des jardins pour fêter leurs visiteurs et célébrer leur délivrance.

Partout les maires ont adressé au Président des allocutions émouvantes.

Prochain voyage officiel

Paris, 20 novembre. — Tandis que nos troupes poursuivent lentement, mais avec méthode, l'occupation de l'Alsace et de la Lorraine au milieu de l'enthousiasme des populations, les préparatifs sont en cours d'exécution pour un voyage officiel dans les anciennes provinces annexées.

Le bâton du maréchal Petain

Paris, 21 novembre. — Le bâton du maréchal Petain lui sera offert par l'Association amicale des anciens élèves de Saint-Cyr. Le maréchal Pétain est le cinquième maréchal de France sortant de l'Ecole spéciale militaire.

La retraite des troupes allemandes

Bâle, 20 novembre. — Jusqu'à présent, la retraite allemande s'opère avec essez d'ordre. L'armée Gallwitz a déjà traversé Mayence.

AUTRE SON DE CLOCHE

Bâle, 20 novembre. — Malgré les efforts des journaux allemands pour faire croire que le retour des troupes du front à l'intérieur s'accomplit dans de parfaites conditions, plusieurs organes reconnaissent le désordre formidable qui règne dans les villes du Rhin, notamment à Cologne, Trèves, où les ponts, les rues, les routes sont encombrés par les armées en retraite et où la circulation est presque impossible.

Ils conservent des prétentions sur l'Alsace-Lorraine

Paris, 21 novembre. — Un radiotélégramme de Nauen dit : « Le gouvernement de l'empire a envoyé de Berlin le télégramme suivant aux soldats de Strasbourg :

» L'occupation de l'Alsace-Lorraine par » l'Entente ne préjuge en rien de la solution » de la question d'Alsace-Lorraine, conformément aux principes de droit international concernant la libre disposition des peuples par eux-mêmes.

» Signé : EBERT, HAASE. »

Le duc d'Orléans à M. Clemenceau

Paris, 21 novembre. — Le duc d'Orléans a adressé à M. Clemenceau un télégramme dont nous extrayons le passage suivant :

« Aujourd'hui que les armées françaises viennent, après quatre ans d'un héroïsme sans exemple, de remporter la victoire qu'elles méritaient, je pense que vous accepterez, comme ministre de la guerre, que mon cœur de Français, vibrant de joie patriotique, vous donne ici l'affirmation de mes sentiments d'admiration reconnaissante pour les soldats de mon pays et de mes remerciments de ce que vous avez fait pour la France. »

M. Clemenceau a répondu par le télégramme suivant :

« Je vous remercie vivement des sentiments que vous avez bien voulu m'exprimer à l'occasion de notre victoire; elle est due aux magnifiques soldats à qui s'adresse votre admiration, et qui ont rivalisé d'héroïsme. »

N'envoyez plus rien à nos prisonniers

Paris, 21 novembre. — Comme conséquence de l'armistice, la correspondance (lettre, carte postale, imprimés, petit paquet, mandat, etc.) adressée aux prisonniers de guerre ne peut plus être utilement acheminée. Par suite, ces objets ne seront plus admis dans les bureaux de poste. Les envois postaux actuellement en cours de transmission et ceux qui seraient déposés par la suite seront renvoyés aux expéditeurs ou, à défaut d'indication pour effectuer ce renvoi, versés au rebut.

Rien n'est modifié en ce qui concerne la correspondance destinée aux internés en Suisse.

Nos Industries textiles du Nord

seront ravitaillées par l'Angleterre

Manchester, 21 novembre. — Le comte de Lancastre a décidé que les régions ravagées par les Allemands auraient avant toutes autres droit au matériel pour l'industrie textile. Il a l'intention de fournir 50 % du matériel fabriqué aux filatures françaises et belges, un léger pourcentage du matériel, renouvelé aux Anglais, un pourcentage encore plus faible pour les neutres et rien pour l'Allemagne.

Les marins anglais victimes des pirates

Londres, 21 novembre.— On évalue à 16,000 le nombre des marins, capitaines et hommes d'équipage de la marine marchande, tués au cours d'attaques sous-marines.

LES ALLIÉS
exigent que les Allemands évacuent la Finlande

Helsingfors, 21 novembre. — Le consul anglais, M. Bell, a déclaré que l'Angleterre ne reconnaîtrait pas l'indépendance de la Finlande avant que les troupes allemandes fussent retirées, ajoutant que « les alliés exigent que cette évacuation se fasse aussitôt que possible ».

Les traîtres bolcheviks nous ont attaqué deux fois. Ils sont battus

Londres, 20 novembre (communiqué d'Archangel). — Les bolcheviks se sont livrés le 11 novembre

Un Nouveau Chantage de l'Allemagne

Bâle, 20 novembre. — On mande de Berlin :

« Par l'entremise de la Hollande et de la Suisse, une note signée du docteur Solf a été remise aux gouvernements ennemis pour demander l'envoi de spécialistes des questions économiques et des questions concernant les chemins de fer à Spa, la rive gauche du Rhin, l'Allemagne et le Luxembourg étant menacés de catastrophe (sic) par suite de l'évacuation forcée et précipitée prévue dans l'armistice.

» Les conditions de l'armistice, dit la Note, menacent de la façon la plus grave la situation économique sur la rive gauche du Rhin et les rapports de cette dernière avec le territoire allemand sur la rive droite du Rhin. Si, par la voie de l'interprétation et de la réalisation, nous n'arrivons pas à obtenir les éclaircissements les plus étendus dans le sens de l'adoucissement, il est absolument impossible, en raison des rapports étroits d'un caractère économique qui existe entre la rive gauche du Rhin et le reste de l'Allemagne, que nous puissions continuer d'exister et il est presque certain que le développement pacifique qui commence à faire son chemin ici sera de nouveau bouleversé. Nous nous rapprocherons ainsi plus du moins de la situation bolchevik, ce qui pourrait devenir dangereux pour les Etats voisins.

» Afin d'y remédier, nous considérons comme étant d'une nécessité urgente l'adoucissement des conditions de l'armistice et la détermination de leur application pratique aux points suivants :

LEURS PRETENTIONS

1° *Il sera convenu par un accord général que la vie économique de la rive gauche du Rhin ne sera pas troublée pendant l'occupation militaire et également que des communications d'une nature économique complètement normales entre la rive gauche du Rhin, le reste de l'Allemagne et les pays étrangers continueront d'exister.*

2° *Il sera pris des décisions particulières sur les points suivants les plus importants :*

A. *Autorisation pour les propriétaires allemands d'exploiter comme auparavant les mines de charbon, de potasse et de minerais sur la rive gauche du Rhin, dans les limites de l'ancien territoire de l'empire.*

B. *Autorisation de transporter le charbon, le minerai et la potasse sur le Rhin, dans les deux directions et à travers le Rhin, vers les territoires allemands situés sur la rive droite du fleuve.*

C. *Libre disposition du Rhin pour les transports dans les limites anciennes de l'empire allemand.*

D. *Autorisation de la navigation libre via Rotterdam et la côte dans le but d'approvisionner l'Allemagne par les côtes de la mer du Nord et de la mer Baltique en charbon, potasse, vivres, etc.*

E. *Continuation de l'activité industrielle de la rive gauche du Rhin au profit du reste de l'Allemagne.*

F. *Libre trafic par chemins de fer sur les territoires occupés.*

G. *Distribution du courant électrique de la rive gauche à la rive droite du Rhin.*

H. *Les hommes libérés, mais aptes au service militaire, se trouvant sur la rive gauche du Rhin, ne seront pas faits prisonniers de guerre, même s'ils sont en uniforme.*

I. *Les organisations civiles et militaires de toute nature sur la rive gauche du Rhin seront autorisées à continuer d'exister et de travailler.*

J. *Les marchandises de toutes sortes se trouvant dans les territoires occupés seront réquisitionnées seulement dans la mesure où elles sont absolument indispensables à l'entretien des troupes d'occupation.*

K. *Liberté du trafic téléphonique, télégraphique et postal des territoires occupés avec la rive droite du Rhin et tous les pays neutres.*

L. *Autorisation de transporter des vivres et du fourrage de toute sorte de la rive gauche à la rive droite du Rhin.*

M. *L'ancienne frontière de l'empire, y compris le Luxembourg, qui appartient à l'Union douanière allemande, sera considérée comme la frontière douanière, attendu que les décisions d'une nature juridique seront possibles seulement par le traité de paix. Les droits de douane seront par conséquent perçus par les fonctionnaires de la douane allemande agissant pour l'empire. De plus, les prohibitions allemandes concernant l'exportation, le transit et l'importation seront, sur cette frontière, maintenues par les fonctionnaires allemands, conformément aux règlements allemands.*

La note du docteur Solf termine en protestant énergiquement contre la clause de la remise des 150,000 wagons et contre la continuation du blocus, qui paralysent, dit-elle, les industries et les pêcheries allemandes.

A LA CHAMBRE

Un Hommage aux Alliés

Paris, 20 novembre. — Les députés sont nombreux. MM. Clemenceau, Pams, Pichon, Leygues sont au banc des ministres.

On aborde la discussion de la proposition de loi présentée par la commission de l'armée, chargée d'examiner l'amendement de MM. Bracke et Renaudel à la proposition de loi adoptée par le Sénat ayant pour objet de rendre un hommage national aux armées, au président du conseil Georges Clemenceau et au maréchal Foch. La nouvelle proposition de loi a pour but de rendre un hommage solennel au président Wilson.

M. René Renoult, président de la commission et rapporteur du projet, a la parole. Au nom de la commission de l'armée, il propose de rendre hommage à tous les alliés et donne lecture d'une éloquente déclaration dans ce sens. Il rappelle la part glorieuse prise par tous les alliés à la grande guerre, qui s'est terminée par la victoire du droit et de la justice, par la restitution, qui est un symbole, de l'Alsace-Lorraine à la France. (Applaudissements.) Cette victoire est à la fois une victoire morale et matérielle. (Applaudissements.) Toutes les nations qui ont collaboré à cette grande œuvre doivent être citées à l'ordre du jour de l'humanité. (Vifs applaudissements.)

M. Emmanuel Brousse demande qu'on comprenne aussi dans cet hommage les 15,000 Espagnols volontaires catalans qui, spontanément, sont venus se mettre au service de la France.

Un amendement de M. Bracke est retiré par son auteur.

UN MONUMENT A LA DEMOCRATIE AMERICAINE

M. Damour, député des Landes, a la parole.

M. Damour : La proposition que M. René Renoult nous demande d'adopter et qui répond au sentiment unanime du pays me fournit l'occasion d'annoncer à la Chambre qu'un Comité dont plusieurs de nos collègues font partie et auquel M. le Président du conseil, MM. les Présidents du Sénat et de la Chambre, des représentants de l'Académie française et du monde de la science, des arts, de l'industrie ont tenu à accorder leur patronage, a été créé dans le but d'élever sur la côte française de l'Atlantique un monument grandiose à la noble démocratie américaine.

Tous les Français seront invités à participer à cette œuvre pour la réalisation de laquelle une souscription publique va être ouverte, et c'est à nos plus grands artistes que le soin sera confié de traduire par le marbre et le bronze le sentiment dont notre peuple est animé à l'égard des Etats-Unis.

La représentation nationale voudra, je n'en doute point, donner son adhésion sans réserves à la manifestation de fraternité franco-américaine que je me fais un devoir de lui signaler. (Très bien ! très bien !).

Le président met alors aux voix la proposition de loi suivante dont le texte est adopté à l'unanimité et par acclamations :

« Les Chambres françaises déclarent :

Article 1er. — **Le président Wilson et la nation américaine, les nations alliées et les chefs d'Etat qui sont à leur tête ont bien mérité de l'humanité.**

Art. 2. — Le texte de la présente loi sera gravé pour demeurer permanent dans toutes les mairies et dans les écoles de la République.

Le président : La commission de l'armée demande à la Chambre de décider que l'intitulé de la loi sera le suivant : « Proposition de loi ayant pour objet de décerner un hommage solennel au président Wilson, aux nations alliées et aux chefs d'Etat placés à leur tête. »

Il en est ainsi ordonné.

Suspension de la loi Mourier

On vote ensuite la suspension de la loi Mourier, suspension proposée hier par le gouvernement. A ce propos, plusieurs députés réclament la libération immédiate des vieilles classes.

Le pécule des familles des soldats morts pour la patrie

M. Prêssemane interpelle sur la non-application de la loi du 9 avril 1918, qui garantit un pécule minimum de 1,000 fr. aux familles des soldats morts pour la patrie. L'interpellateur demande qu'on se hâte.

M. Abrami, sous-secrétaire d'Etat à la guerre, répond que le gouvernement avait parfaitement calculé les sommes nécessaires pour l'exécution de la loi et qu'il n'a jamais cherché à éluder ni entraver l'application de la dite loi. Mais un amendement d'initiative parlementaire a donné à la loi un effet rétroactif, qui a nécessité la demande de nouveaux crédits. Dès que ces crédits seront votés, l'exécution de la loi sera intégralement et sans retard appliquée. L'interpellation reposait donc sur un malentendu qui est maintenant dissipé. (Très bien ! très bien !)

M. Klotz, ministre des finances, demande à la Chambre de se réunir exceptionnellement mercredi prochain pour discuter d'urgence et voter le projet. (Applaudissements.) Il en est ainsi décidé.

Mais **M. Voilin** ne se tient pas pour satisfait.

M. Emile Constant s'étonne, lui aussi, du retard apporté à l'application de la loi.

M. Pressemane déclare que si le ministre veut prendre l'engagement d'exécuter la loi immédiatement, il se rallera à l'ordre du jour pur et simple.

M. Klotz, ministre des finances, répète qu'on ne peut appliquer une loi sans que les crédits correspondants soient votés. Finalement, sur sa demande, l'ordre du jour pur et simple est adopté par 342 voix contre 143.

Le monopole de l'alcool

On reprend la discussion du projet sur le monopole de l'alcool.

L'article 6, qui avait été réservé, est adopté après modification. On aborde l'article 7. Sur le paragraphe 2, un amendement de M. Jobert tendant à élever à 600 fr. le prix de l'hectolitre d'alcool pur pour la consommation de bouche est repoussé par 373 voix contre 97.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée.

Les plus modestes épargnants peuvent se former une réserve en souscrivant à

l'EMPRUNT de la LIBERATION

(5,65 % d'intérêt, exempt d'impôt)

200,000 tonnes de vivres pour les populations libérées

Washington, 20 novembre. — Des navires portant 200,000 tonnes de vivres pour les populations du nord de la France, de la Belgique et de l'Autriche sont actuellement en route à destination de Gibraltar et des ports du canal de Bristol.

BORDEAUX

1

Il y a un an

22 NOVEMBRE 1917

En France, à la Chambre, nomination d'une commission chargée d'examiner s'il y a lieu de faire juger M. Malvy par la Haute-Cour.

RENOUVELLEMENT de la Carte d'alimentation

Le maire de la ville de Bordeaux a l'honneur d'informer ses administrés que tous les centres où ont été distribuées les formules de déclaration individuelle seront ouverts pour la réception, aux dates ci-après, de ces mêmes déclarations, qui devront, au préalable, avoir été remplies et signées conformément aux indications déjà fournies.

Les déclarations de tous les membres d'une famille devront être groupées et déposées en même temps, accompagnées de toutes les cartes d'alimentation de la famille, après toutefois qu'on aura eu le soin de découper et de conserver les coupons de sucre (coupon n° 2) de décembre, ainsi que ceux de novembre s'ils n'ont pas encore été utilisés. Ils auront également soin de détacher, avant le dépôt de la carte d'alimentation, les coupons 6 de novembre et de décembre, qui leur serviront à se procrer incessamment du charbon.

Les consommateurs qui, en retirant leurs tickets de pain du mois courant, à la fin du mois d'octobre dernier, ont présenté un certificat patronal leur permettant d'être classés dans la catégorie T, devront joindre le certificat à leur carte d'alimentation.

Le président met alors aux voix la proposition de loi suivante dont le texte est adopté à l'unanimité et par acclamations :

« Les Chambres françaises déclarent :

Article 1er. — **Le président Wilson et la nation américaine, les nations alliées et les chefs d'Etat qui sont à leur tête ont bien mérité de l'humanité.**

Art. 2. — Le texte de la présente loi sera gravé pour demeurer permanent dans toutes les mairies et dans les écoles de la République.

Le président : La commission de l'armée demande à la Chambre de décider que l'intitulé de la loi sera le suivant : « Proposition de loi ayant pour objet de décerner un hommage solennel au président Wilson, aux nations alliées et aux chefs d'Etat placés à leur tête. »

Il en est ainsi ordonné.

Suspension de la loi Mourier

On vote ensuite la suspension de la loi Mourier, suspension proposée hier par le gouvernement. A ce propos, plusieurs députés réclament la libération immédiate des vieilles classes.

Le pécule des familles des soldats morts pour la patrie

M. Prêssemane interpelle sur la non-application de la loi du 9 avril 1918, qui garantit un pécule minimum de 1,000 fr. aux familles des soldats morts pour la patrie. L'interpellateur demande qu'on se hâte.

M. Abrami, sous-secrétaire d'Etat à la guerre, répond que le gouvernement avait parfaitement calculé les sommes nécessaires pour l'exécution de la loi et qu'il n'a jamais cherché à éluder ni entraver l'application de la dite loi. Mais un amendement d'initiative parlementaire a donné à la loi un effet rétroactif, qui a nécessité la demande de nouveaux crédits. Dès que ces crédits seront votés, l'exécution de la loi sera intégralement et sans retard appliquée. L'interpellation reposait donc sur un malentendu qui est maintenant dissipé. (Très bien ! très bien !)

M. Klotz, ministre des finances, demande à la Chambre de se réunir exceptionnellement mercredi prochain pour discuter d'urgence et voter le projet. (Applaudissements.) Il en est ainsi décidé.

Mais **M. Voilin** ne se tient pas pour satisfait.

M. Emile Constant s'étonne, lui aussi, du retard apporté à l'application de la loi.

M. Pressemane déclare que si le ministre veut prendre l'engagement d'exécuter la loi immédiatement, il se rallera à l'ordre du jour pur et simple.

M. Klotz, ministre des finances, répète qu'on ne peut appliquer une loi sans que les crédits correspondants soient votés. Finalement, sur sa demande, l'ordre du jour pur et simple est adopté par 342 voix contre 143.

Le monopole de l'alcool

On reprend la discussion du projet sur le monopole de l'alcool.

L'article 6, qui avait été réservé, est adopté après modification. On aborde l'article 7. Sur le paragraphe 2, un amendement de M. Jobert tendant à élever à 600 fr. le prix de l'hectolitre d'alcool pur pour la consommation de bouche est repoussé par 373 voix contre 97.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée.

Les plus modestes épargnants peuvent se former une réserve en souscrivant à

l'EMPRUNT de la LIBERATION

(5,65 % d'intérêt, exempt d'impôt)

200,000 tonnes de vivres pour les populations libérées

Washington, 20 novembre. — Des navires portant 200,000 tonnes de vivres pour les populations du nord de la France, de la Belgique et de l'Autriche sont actuellement en route à destination de Gibraltar et des ports du canal de Bristol.

PRIOR

« Roy des Mousseux »

« Mousseux des Roys »

Adr. Priori-Nantes

Arrivée de prisonniers

Jeudi matin, en gare Saint-Jean, à sept heures, par le train de Lyon, est arrivé un détachement de cinquante militaires environ, depuis longtemps prisonniers en Allemagne.

L'accoutrement de ces hommes était plutôt minable : les uns étaient coiffés de simples casquettes, d'autres portaient des pantalons civils. Le voyage a été, pour ces braves poilus, assez pénible, et c'est transis de froid qu'ils ont débarqué à Bordeaux.

Le détachement, reçu par la commission de la gare, a été ensuite acheminé à pied sur la caserne Fauché, où il restera en dépôt.

Postes et télégraphes

Les envois de correspondances destinées aux prisonniers de guerre en pays ennemis sont suspendus.

Seules les correspondances pour les prisonniers de guerre internés en Suisse continueront à être admises.

BIJOUTERIE CHARTIER CONJAUD SUCCr

62, Cours de l'Intendance, BORDEAUX

Acte de probité

Mercredi, deux enfants, René Dupouy, onze ans, rue des Fours, et André Gouyardet, qui s'amusaient quai de Paludate, ont trouvé, près de la cale aux pierres, un portemonnaie renfermant une somme de 781 fr. Ces enfants, n'écoutant que le sentiment de l'honnêteté, se sont empressés de remettre leur trouvaille au bureau des épaves.

Tamponné par une locomotive

M. Alfred Labarre, soixante-dix-sept ans, demeurant rue Réville, passait, mercredi, sur la voie de raccordement, entre la gare d'Orléans et la gare du Midi, à La Bastide. Il a été tamponné par la locomotive du train n° 107.

Gravement blessé à la tête et contusionné sur diverses parties du corps, le vieillard a été transporté à l'hôpital Saint-André.

La Garonne rend un cadavre

Dans les premiers jours de ce mois, nous avons relaté les tristes circonstances dans lesquelles M. Filliguier, arrivé tout récemment du Chili, avait trouvé la mort en se jetant dans le fleuve. Son corps, entraîné par le courant et qui n'avait pu être repêché, vient d'être retiré de l'eau et porté à la morgue.

Tamponné par une automobile

Jeudi matin, vers neuf heures, cours Portal, le jeune André Lis, âgé de onze ans, demeurant avec ses parents, allées Damour, a été tamponné par une automobile, qui l'a projeté sous un tramway. Fort heureusement, le wattman a pu frêner son véhicule et éviter d'écraser l'enfant. Pourtant, la victime, qui a été grièvement blessée à la tête et au bras, a dû être transportée à l'hôpital des Enfants assistés.

Une bonne prise

Depuis quelques mois déjà un individu inconnu dans la région était venu s'installer, comme métayer, dans la commune de Cubzac-les-Ponts. Une jeune femme vivait avec lui. Cet homme, grand et vigoureux, était devenu, par ses agissements, la terreur de la région; à tout propos, il menaçait ses paisibles voisins de leur couper le cou avec un rasoir et ne manquait aucune occasion de les brutaliser.

Cet état de choses ne pouvait durer; l'individu fut signalé au service de la 7e brigade mobile, qui, au cours d'une enquête, établit que cet indésirable était un certain Albert S..., déserteur depuis plus d'un an, et que sa compagne, Suzanne C..., n'était que sa maîtresse. On apprit, en outre, que tous deux faisaient l'objet de mandats d'arrêt du parquet de Tours pour vols et complicité.

Arrêtés à leur domicile, lundi dernier, Albert S... a été remis à l'autorité militaire, et Suzanne C... a été écrouée à la prison municipale.

UN DÉRAILLEMENT sur la ligne Lyon-Genève-Bordeaux

Quatre morts, nombreux blessés

Dégâts matériels importants

Mercredi matin vers six heures et demie, l'express C-E de Lyon-Genève-Bordeaux, après avoir quitté Périgueux normalement, se trouvait à trois kilomètres environ de Mussidan, marchant à la vitesse de 70 kilomètres à l'heure. Par suite d'un brouillard intense, le mécanicien ne vit pas une plateforme métallique, tombée sans doute d'un train, qui obstruait la voie. La machine franchit l'obstacle sans accident; mais tout le reste du convoi subit un choc si violent que les wagons du milieu et de queue déraillèrent. La locomotive et son tender se décrochèrent et continuèrent leur route.

La commotion fut telle qu'une cinquantaine de voyageurs, civils et militaires, furent bessés. On dut les transporter dans des fermes voisines, où ils reçurent les premiers soins.

Il y a malheureusement à déplorer également quatre morts, dont deux militaires prisonniers revenant d'Autriche. Ceux-ci, en voyant le wagon qu'ils occupaient s'incliner, voulurent sauter sur le talus et furent écrasés sous les roues du véhicule.

Un train de secours étant venu de Mussidan, les voyageurs valides et légèrement blessés continuèrent leur voyage sur Bordeaux et arrivèrent en gare de Saint-Jean à onze heures soit avec quatre heures de retard sur l'heure prévue.

L'endroit où se produisit l'accident est complètement obstrué. On travaille activement au déblaiement des voies. Six wagons sont inutilisables.

LA TEMPÉRATURE

Observatoire de la Maison Larghi

Du 21 novembre.

Heures	Ther°	Baro°	Ciel	Vents
Minima de la nuit	— 1.5	»	»	»
8 heures du matin	0.0	766.0	»	»
Midi	+ 6.0	765.0	»	»
Maxima du jour	7.5	»	»	»

Théâtres et Concerts

Trianon-Théâtre

« LE VOLEUR », d'Henry Bernstein, interprété par la meilleure troupe de comédie du moment, fait salle comble tous les soirs. Malgré l'énorme succès, les dernières représentations de cette belle et forte comédie auront lieu jeudi en matinée et en soirée. Se hâter d'aller entendre **Fertinel, Laurel, Duplessis, Millous, Jane Lobis** et **Simonne Joubert**.

Vendredi 22, en soirée de gala, « **LES DRAGEES D'HERCULE** », l'amusant vaudeville avec **Fertinel, Duplessis, Guise, Millous, Renée Frank, Musset, Gony, Andrée Martin, Réal**, etc.

Alhambra-Théâtre

Deux chefs-d'œuvre à l'écran, une revue follement gaie sur la scène. C'est un très gros succès.

Jeudi, matinée de famille à prix réduit et dernière soirée.

Vendredi soir, première de « **Suivez-Moi** », la revue qui, renouvelée chaque semaine, remporte chaque jour un plus grand succès. A l'écran, un programme composé de chefs-d'œuvre.

Scala-Théâtre

« LA REVUE DE LA FEMME ». — Il faut avoir vu Mlle Janette Denarber, la gracieuse fantaisiste parisienne, dans ses trois scènes, trois succès : La Cocotte, Le Chèque postal et le Baiser retrouvé. Triomphe de toute l'incomparable troupe. Location sans frais.

Alcazar

Samedi 23, dimanche 24 novembre 1918 (matinée et soirée), « **Le Vieux Caporal** », interprété par toute la troupe. Quatre décors ont été brossés spécialement pour assurer à la pièce le plus de vérité possible dans la mise en scène très complexe de l'ouvrage.

Salle Bachelet

3, rue Victoire-Américaine

La première représentation de la Revue a été donnée dimanche avec un plein succès. La deuxième aura lieu dimanche 24, à trois heures, toujours avec le concours de Mme J. Farnès, Germaine Boularé, L. Dufau, M. Bachelet, etc. Louer d'avance.

SPECTACLES

JEUDI 21 novembre

APOLLO. — 8 h. 30 : « Ecole des Cocottes » (tournée Baret).

TRIANON. — 8 h. 45 : « Le Voleur », avec Fertinel.

SCALA. — 8 h. 30 : « La Revue de la Femme ».

ALHAMBRA. — Revue, Cinéma, Skating.

Saint-Projet-Cinéma

Vendredi, au nouveau programme, « la Fille de France », comédie Gaumont en quatre parties; « la Mort des Sous-Marins, etc.

Tous les jours, matinées et soirées.

Cinéma Etoile-Palace

Tous les jours, en matinée et soirée, **PINA MENICHELLI** dans : « **LE DEMON DU LOGIS** », drame en quatre parties; « **L'HEROINE DU COLORADO** », 11e épisode. Vendredi 22, « **LA MORT DES SOUS-MARINS** », 2e épisode.

Alhambra Cinéma-Skating

Un programme admirable à l'écran. Une revue désopilante et pouvant être vue de tous. Un skating idéal avec sa piste en bois.

La piste en bois du skating est idéale.

SPORTS

FOOTBALL RUGBY

Les Boucalais au Bouscat

Dimanche prochain, le Stade recevra sur son terrain du Bouscat l'équipe première du Boucau-Stade. Ce team a, dit-on, une des meilleures lignes d'avants de la Côte Basque, c'est une aubaine pour le Stade bordelais, qui a justement à faire de gros efforts pour mettre au point son travail de touche et de mêlée; avec de très petits changements, notre club champion devrait arriver à mettre au point ces deux phases du jeu qui arrêtent complètement ses progrès en ce moment.

COMMUNICATIONS

OUVRIERS BOULANGERS DE BORDEAUX. — Réunion corporative, vendredi 22 novembre, à cinq heures après-midi, à la Bourse du travail, 42, rue de Lalande.

Chemin de Fer de Paris à Orléans

Avis aux expéditeurs

Sous réserve des restrictions en vigueur, les marchandises se rapportant aux déclarations d'expédition numérotées de 44,801 à 45,100 (série B, 2e catégorie), et de 31,801 à 32,100 (série C, 3e catégorie), seront acceptées par la gare de Bordeaux-Bastide, par expédition de 300 kilos au maximum, le samedi 23 novembre 1918.

Les Parfums Bichara sont partout

ÉTAT CIVIL

DECES du 20 novembre

Carlotte Combret, 4 jours, chemin de Canolle. René Fabre, 6 jours, rue Bourbon, 100. Fernande Romélot, 10 jours, chemin de Canolle. Jeanne Brun, 1 an, cité Avelanne, 29 bis. Pierre Marceau, 9 ans, r. Thérésia-Gabarrus, 32. Marguerite Favrau, 26 ans, rue Desbiey, 16. Marie Lingin, 37 ans, rue de Belfort, 17. Gabriel Salles, 38 ans, rue Larrache, 26. Mme Berny, 45 ans, rue Mouneyra, 113. Mme Payros, 46 ans, rue Teulère, 7. Albert Lopès, 55 ans, rue Peyraga, 1. Mme Vau, 58 ans, rue Genssan, 2. Mme Prévot, 62 ans, rue Belleville, 116. Jean Moty, 62 ans, rue Millière, 21. Mme Ribeyrol, 64 ans, rue Saumenude, 11. Veuve Viateau, 66 ans, rue de Gourgues, 6. Constant Mardelle, 68 ans, r. Alexis-Millardet, 8. Mme Fournerie, 68 ans, chemin de Canolle. Joseph de Perugorria, 70 ans, rue Christian-Solar, 7. Rose Ader, 71 ans, impasse Conils, 12. Veuve Bitaly, 74 ans, rue Surson, 78. Jean-Saint-Marc, 78 ans, rue Judaïque, 181. Blaise Martonl, 77 ans, rue de la Pépinière, 54. Marie Capdevielle, 95 ans, rue Deyries, 10.

CONVOI FUNÈBRE Mme veuve Cazaux et son fils prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme Jeanne BENET,

leur amie, qui auront lieu le vendredi 22 courant, à deux heures et demie, dans la chapelle de l'hôpital Saint-André.

Réunion à deux heures, 1, rue Jean-Burguet.

CONVOI FUNÈBRE Les familles Petignot et Mme Bidegain et son fils prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Jean PETIGNOT,

leur fils et petit-fils, qui auront lieu le vendredi 22 courant, dans la chapelle de l'hôpital des Enfants, cours de Bayonne, 165, à deux heures et demie. Réunion à deux heures.

A l'issue de la cérémonie, le corps sera transporté à Bègles.

Il ne sera pas fait d'autre invitation.

CONVOI FUNÈBRE Mme veuve Jacques Fourment, Mme veuve Jean Fourment et sa fille (de Bourgarber), M. Louis Fourment (aux armées), Mme Louis Fourment et leurs enfants, M. et Mme Madras et leur fils (aux armées), les familles Bégbeder et Téchiné prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Jacques FOURMENT,

leur époux, fils, frère, beau-frère, oncle et cousin, qui auront lieu le **vendredi 22 novembre**, en l'église Saint-Augustin.

On se réunira à la maison mortuaire, 48, cours d'Ornano, à dix heures, d'où le convoi funèbre partira à dix heures et demie.

Il ne sera pas fait d'autres invitations.

Pompes funèbres génér., 121, c. Alsace-Lorraine

CONVOI FUNÈBRE Mme veuve Louise Bosc et ses enfants, les familles Marrot, Maurin, Dutréteau prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Auguste BOSC,

leur époux, père, beau-frère, oncle et cousin, qui auront lieu le **samedi 23 novembre**, à 8 h.

On se réunira à la maison mortuaire, 7, rue de Kater, à sept heures et demie.

Pompes funèbres génér., 121, c. Alsace-Lorraine

CONVOI FUNÈBRE Mme veuve E. Torchut, Mme veuve J. Torchut, les familles Torchut, Navail, Arnaud, Nègre, Chastagnet, Sauvage, Faure, Laurencin, Peyrat, Héron prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Pierre-Eugène TORCHUT,

Principal clerc de Me Alauze, avoué, leur époux, fils, frère, gendre, beau-frère, neveu et cousin, qui auront lieu le **samedi 23** courant en l'église Sainte-Clotilde du Bouscat.

On se réunira à la maison mortuaire, 20, avenue Victor-Hugo, Le Bouscat, à neuf heures, d'où le convoi funèbre partira à neuf heures et demie.

Il ne sera pas fait d'autres invitations.

L'inhumation aura lieu à la Chartreuse.

CONVOI FUNÈBRE M. et Mme E. Perreau, M. H. Jannaut, président du tribunal civil de Bagnères-de-Bigorre, Mme H. Jannaut et leurs enfants, Mlle J. Carde, Mme Y. Perreau, M. et Mme E. Perreau et leur fils, Mme veuve G. Carde, M. L. Carde, les familles Carde, Constantin, Dupont, Trillot et Francezon prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme veuve Eugène CARDE,

leur mère, belle-mère, grand'mère, belle-sœur, tante et grand'tante, qui auront lieu le **samedi 23 novembre** en la basilique Saint-Seurin.

On se réunira à la maison mortuaire, 125, rue du Palais-Gallien, à neuf heures un quart, d'où le convoi funèbre partira à neuf heures trois quarts.

Pompes funèbres génér., 121, c. Alsace-Lorraine

AVIS DE DÉCÈS M. et Mme Vernis et leur fille, les familles Vernis, Bassou, Dufour, Roché, M. Servant et le personnel de la maison Servant et Vernis ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils ont éprouvée en la personne de

Camille VERNIS,

adjudant au 43e d'infanterie, croix de guerre (2 citations), tué à l'ennemi le 31 mai 1918, à l'âge de 22 ans.

leur fils, frère, petit-fils, neveu, cousin et ami.

Vu les circonstances, les messes seront dites dans la plus stricte intimité.

AVIS DE DÉCÈS M. et Mme A. Oklé, M. et Mme A. Champeaux, M. M. Oklé, lieutenant au 9e chasseurs à cheval; M. P. Oklé, interprète à l'armée d'Orient; Mlle M. Champeaux, M. Jules Souleil, Mme veuve Viguié, Mme veuve Pécourt, les familles F. Mercier, M. Souleil, Charlas, Cardeillac, Salvadori, Hornecker, L. Souleil, Pinaroli, Hyvert, Laparre, Mathet et Lavau ont la douleur de vous faire part du décès de

Mme veuve LAVAU, née SOULEIL,

décédée à Montauban, à l'âge de 79 ans, le 16 novembre 1918, leur mère, belle-mère, grand'mère, sœur, belle-sœur, tante et cousine.

Les obsèques ont eu lieu à Montauban.

REMERCIEMENTS Mme veuve Boyreau, MM. Jean et Pierre Boyreau, Mme veuve Douzon, les familles Andrieu, Paul Douzon, Maurice Douzon, Bousquet, Bonnail et Fourmeaux remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie à l'occasion du décès de

M. André BOYREAU,

sergent pilote aviateur, avocat à la cour d'appel de Bordeaux.

Pompes funèbres génér., 121, c. Alsace-Lorraine

REMERCIEMENTS ET MESSES

M. Charles de Boissac, MM. Pierre et Henri de Boissac, M. et Mme Xavier de Lussy et leurs enfants, M. et Mme de Parceval et leurs enfants, Mlle de Boissac, les familles L. de Romeuf, F. de Vulliod, de Boissac, D. d'Auberjon et C. Brulle remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme Charles de BOISSAC,

née Marie-Louise de GUILLOUTET,

ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie dans cette douloureuse circonstance.

Les messes ont été dites dans la plus stricte intimité.

Pompes funèbres génér., 121, c. Alsace-Lorraine

REMERCIEMENTS ET MESSE

M. Ferdinand Marot, M. Gaston Bardin, les familles veuve Emile Marot, Labergerie, Raoul Marot, veuve Grammond, veuve Barrière, Marius Grammond, Sursol, Longuefosse, Eyraud, Sicard, Dupuy, Domerc, Coulon remercient bien sincèrement les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Paul MAROT,

ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance, et les informent qu'une messe sera dite le **samedi 23 novembre**, à neuf heures, en l'église Sainte-Marie La Bastide, pour le repos de son âme.

La famille y assistera.

REMERCIEMENTS M. et Mme Paul Béziat, Mlles Yvonne et Andrée Béziat, MM. Eugène et Henri Béziat, leurs familles et amis remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de leur regrettée disparue

Mlle Cécile BÉZIAT,

infirmière,

ainsi qu'à celles qui leur ont fait parvenir des témoignages de sympathie dans cette douloureuse circonstance.

Les messes ont été dites dans la plus stricte intimité.

COURS DES CHANGES

Londres, 25 95 à 26; Espagne, 107 1/4 à 109 1/4; Hollande, 227 à 231; Italie, 84 à 86; New-York, 5 42 ½ à 5 47 ½; Suisse, 108 3/4 à 110 3/4; Danemark, 145 ½ à 149 ½; Suède, 152 à 156; Norvège, 148 ½ à 152 ½; Argentine, 243 à 247.

NOUVELLES COMMERCIALES

PRODUITS RESINEUX

La situation

19 novembre 1918.

Nous avons épuisé, depuis tantôt un an, le cycle des réclamations, des observations, avis et conseils résultant du fait des multiples crises qui atteignent les produits résineux; revenir de nouveau sur tant et tant de motifs d'amertume serait chose superflue; la situation semble irrémédiable, pour quelque temps du moins. Les fabricants, les acheteurs et expéditeurs de toutes classes n'ont donc plus guère qu'à prendre leur mal en patience : les réconfortantes et enthousiastes nouvelles qui nous arrivent des plus belles vallées d'Alsace-Lorraine les y aideront certainement. Telle joie corrige telle douleur : Ceci fait oublier cela...

Très peu ou point d'affaires; les marchés sont pour ainsi dire abandonnés et les cours toujours purement nominaux restent autour de 320 pour l'essence de térébenthine prise aux entrepôts de Dax; les brais sont à 80 fr. et les colophanes de 90 à 96 fr.

En Angleterre, les stocks diminuent à vue d'œil et ne sont plus représentés, à Londres, que par un peu plus de 4,000 fûts d'essence. Ne parlons pas des prix britanniques, pour l'instant : ils ne correspondent à aucune manifestation commerciale.

En Amérique, on est beaucoup plus optimiste qu'en Europe, et les ventes d'essence sont actives (pour le compte d'intérêts anglais), car on envisage déjà la possibilité de transporter assez prochainement de forts lots résineux sur le Vieux-Monde et en particulier vers le Royaume-Uni d'Angleterre Aussi voyons nous sans surprise les cotes térébenthinéuses ascensionner, à Savannah, vers le haut prix de 75 cents le gallon de 3 litres 785. Même activité du côté « secs », pour lesquels nous voyons s'inscrire à la bourse de commerce géorgienne s'inscrire à 15 dollars 05 pour le grade F.

Em. Bx.

Londres, 19 novembre.

Essence de térébenthine et résine. — Calmes, inchangées.

MARCHE GÉNÉRAL AUX BESTIAUX DE BORDEAUX

du 20 novembre 1918

PORCS. — Amenés, 789; vendus, 769 : 180 à 250 fr. les 50 kilos poids vif.

Demandes actives pour les très bons porcs très gras.

MARCHÉ AUX MÉTAUX

Londres, 20 novembre.

Cuivre. — Comptant, 122 liv.; à trois mois, 122 liv.

Etain. — Comptant, 320 liv.; à trois mois, 300 liv.

Plomb. — Comptant, 29 liv. 10 sh.; livraison éloignée, 28 liv. 10 sh.

Zinc. — Comptant 54 liv.; livraison éloignée, 50 liv.

EXPOSITION

COUTELLERIE

Argent, Nacre, Ivoire, Corne et Ebène

SERVAN Place Gambetta Cours Intendance

Montres et Bracelets-Montres LIP et autres Marques

Convalescents et Grippés

les **Pilules GIP** *sont le meilleur tonique reconstituant Fer, Quinquina*, etc. — 6 par jour.

3f30 *(impôt compris)* fco domicile. 61, Boul^d Port-Royal, Paris.

Dysenterie

Le Meilleur Préventif *à chaque repas* : Une Capsule de **GOMENOL** ANTISEPTIQUE IDÉAL.

Toutes Pharmacies : le FLACON 4 fr. et 17, Rue Ambroise-Thomas, PARIS, 4f25 (Impôt compris).

Faites tenir, contrôler votre Comptabilité par les Etablissements JAMET-BUFFEREAU

67, Cours Pasteur, Bordeaux.

Siège Social : 96, Rue Rivoli, Paris

STICK JOHNSON'S

Le MEILLEUR SAVON pour la BARBE

Parf^rie HYALINE, 37, F^g Poissonnière, Paris.

**SAVON BARKETT EMBELLIT LE